



Note de service

- À :** Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires et autres parties intéressées
- De :** Edward Gibson, président et Josephine Marks, présidente sortante
Conseil des normes actuarielles
Mario Robitaille, président
Groupe désigné
- Date :** Le 8 février 2023
- Objet :** **Normes définitives – Établissement de normes applicables à la gestion du risque d'entreprise (GRE)**

Document 223041

Introduction

Les normes définitives ci-jointes ont été approuvées par le Conseil des normes actuarielles (CNA) le 23 novembre 2022.

Contexte

Le CNA convient en principe que les normes canadiennes devraient converger vers les normes internationales de pratique actuarielle. Par conséquent, le CNA a créé un groupe désigné (GD) chargé d'examiner les normes de pratique dans une perspective de cohérence avec la Norme internationale de pratique actuarielle 6 – NIPA 6 – Programmes de gestion du risque d'entreprise et les principes de base en assurance de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA).

Le 25 septembre 2020, une [déclaration d'intention](#) a été publiée et celle-ci fournissait le contexte et des renseignements généraux sur les changements proposés.

Un [exposé-sondage](#) a été publié le 14 juillet 2022.

Sommaire des commentaires

Un seul commentaire a été reçu sur l'exposé-sondage. Il a été suggéré que la mention de gestion de l'impartition soit remplacée par la gestion par des tiers. Le GD est d'accord avec cette suggestion et la modification a été apportée aux normes définitives.

Échéancier

Les normes définitives entreront en vigueur le 30 juin 2023. La mise en œuvre hâtive est permise.

Membres du GD

Le GD chargé de l'élaboration des normes de pratique est composé des personnes suivantes : Michel Dionne, Sharon Giffen, Bruce Langstroth, Étienne Massicotte, Altaf Rahim, Jean-Yves Rioux, Mario Robitaille (président), Sheldon Selby et Lisa Zwicker.

Processus officiel

Les normes définitives ont été élaborées conformément à la *Politique sur le processus officiel d'adoption de normes de pratique* du CNA.

EG, MR



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.